



Lettre flash aux Directeur-trice-s de CIO

du 25 septembre 2018

Audience du 19 septembre 2018 au Ministère de l'Education Nationale

avec Madame Isabelle BOURHIS (conseillère sociale de Monsieur BLANQUER)
et Monsieur Philippe LEBRETON (DGESCO)

Pour l'ANDCIO : Corinne BLIECK, France DEGAUDEZ, Zbyslaw ADAMUS

Précision : cette audience fait suite à une demande d'audience à la présidence de la République qui l'a déléguée à l'EN.

- **L'accompagnement par l'ANDCIO et les CIO aux réformes :**

D'emblée, M^{me} BOURHIS propose à l'ANDCIO de participer à la rédaction d'un Vademecum concernant l'accompagnement des élèves de 2^{nde}. L'objectif est de cadrer la coordination et la participation de chacun des acteurs intervenant dans le champ de l'orientation (région, profs, chefs d'établissement, Psy-EN, DCIO...). L'ANDCIO approuve cette démarche de co-construction et s'engage à participer aux travaux.

Puis, l'ANDCIO profite de cette sollicitation pour préciser que les CIO ont toujours accompagné les réformes. C'est précisément dans leur ADN de porter les politiques ministérielles et académiques au plus près du terrain que ce soit dans un travail collectif avec les Psy-EN au sein du CIO, qui relayeront les priorités dans leurs établissements de secteur, ou auprès des chefs d'établissement au sein des BEF par exemple. Ce travail de proximité est incontournable afin de conduire le changement dans tous les territoires !

Nous prenons l'exemple de Parcoursup. Les CIO ont été mis en tête de pont lors du lancement de la procédure dès octobre 2017, pour former les équipes enseignantes et les chefs d'établissement ainsi que pour informer les élèves et les familles mais ils ont été oubliés ensuite tant dans les documents diffusés que dans la boucle de communication ministérielle et académique.

M^{me} BOURHIS souligne que les 1^{ers} constats indiquent qu'il y aurait moins de démissions de la procédure que dans APB. Cependant, une étude concernant cette 1^{ère} année de fonctionnement de Parcoursup a été commandée, ce qui permettra d'envisager quelques ajustements à apporter à l'application.

L'ANDCIO indique qu'il ne faut plus attendre d'amélioration informatique dans l'outil, mais dans la chronologie, c'est-à-dire en replaçant le conseil (au sens de tenir conseil) dans le processus pour aider à la prise de décision, notamment pour ceux qui ont plusieurs vœux en attente ou plusieurs affectations : ce sont ces derniers qui en différant leur choix jusqu'à la dernière minute ont contribué au blocage du dispositif. Nous nous tenons prêts à apporter notre pierre à l'édifice sur ce sujet.

- **la Loi « Liberté de Choisir son Avenir Professionnel » - Article 18 (ex article 10) :**

La responsabilité des régions concernant l'information sur les métiers et les formations sera effective dès le 1^{er} janvier 2019. Un cadrage national de référence délimitera le champ d'intervention des régions dans les établissements scolaires. Une mission portée par un IGEN en lien avec les régions, DRONISEP et ONISEP a travaillé sur le transfert des DRONISEP. L'analyse est en cours afin de déterminer quelle sera l'articulation entre ONISEP et Régions.

Et en ce qui concerne les CIO qui ne figurent plus du tout dans la loi, les Psy-EN et les DCIO, quelle est la position du gouvernement ?

- Par rapport aux CIO ?

- Le ministère de l'Education Nationale garantit au moins un CIO par département, conformément à la loi. Il reste ouvert à toute négociation en fonction des besoins territoriaux (solicitation des rectorats et des DASEN pour une prise de décision ?)
- Si les CIO sont implantés dans les établissements scolaires : Sous l'autorité de qui seront placés les Psy-EN ? Comment seront organisés les secteurs, car, à l'heure actuelle, il est illusoire de penser qu'il y aura un Psy-EN par établissement ? Quelle lisibilité et visibilité de nos missions pour nos partenaires ?

On ne nous donne pas de réponse.

- L'ANDCIO rappelle avec force que les CIO sont fortement implantés dans les territoires. La proximité avec les divers acteurs locaux favorise le développement du réseau partenarial ce qui permet une meilleure prise en charge des jeunes. Les partenaires connaissent les compétences des CIO et n'hésitent pas à nous adresser les jeunes. Les CIO portent déjà pleinement la mission d'accompagnement des jeunes dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle. Il serait plus intéressant de renforcer leur positionnement plutôt que de l'affaiblir.

- Par rapport aux Psy-EN ?

- Le ministère de l'Education Nationale réaffirme les missions des Psy-En au sein de l'Education Nationale (le directeur de cabinet serait intervenu en réunion interministérielle pour conserver les Psy-EN dans l'éducation nationale !). La volonté d'augmenter le temps de présence en établissement demeure sans qu'une quelconque organisation ou mesure pour atteindre cet objectif ne soit évoquée lors de l'audience...
- L'ANDCIO souligne qu'avec un CIO par département, les temps de trajet vers les établissements scolaires s'allongeront au détriment des temps de présence dans les établissements.

- Par rapport au DCIO ?

- Le ministère de l'Education Nationale aurait une piste fondée sur « l'extraordinaire compétence des DCIO... sans flagornerie aucune » : Leur présence au niveau académique et départemental apporterait une plus-value indéniable... l'ANDCIO rappelle qu'à ce niveau existent déjà les IEN-IO. Le dialogue resterait ouvert.
- L'ANDCIO fait remarquer que le débat gagnerait en clarté si l'exécutif donnait à connaître sa position sur ce qu'il attend de ses services d'orientation en particulier, notamment sur l'information qui n'est qu'une composante de l'orientation, mais qui peut influencer sur les choix : les régions en auront-elles la maîtrise totale, ou les objectifs en seront-ils définis au niveau national, quelle sera l'articulation entre les CIO et les régions ?
- M^{me} BOURHIS indique qu'une mission sera confiée à un IG dans un avenir proche pour évaluer les changements à venir (cadre national de partenariat Etat/Région, lettre de mission pour déterminer qui s'occupe de l'information et comment,...). Il semblerait que rien ne soit décidé à l'heure de notre rencontre !

- En résumé

En résumé, et comme souvent, la vision à long terme sur l'évolution des services est inexistante et l'ANDCIO apporte plus à nos interlocuteurs qu'elle ne reçoit d'eux. Mais c'est aussi notre mission d'informer au plus haut niveau sur les réalités de notre travail qui sont si mal connues.

L'ANDCIO sera à nouveau conviée à un échange avec le cabinet dans un futur proche.



Une date à réserver dans vos agendas

La Journée nationale d'études de l'ANDCIO

se déroulera le **vendredi 7 décembre 2018** au lycée Janson de Sailly à Paris 16^{ème}



Le thème choisi cette année est

« L'Orientation dans tous ses états »

La grande confusion qui règne dans le champ de l'orientation vient à la fois de la diversité des représentations des différents acteurs selon leurs fonctions, leurs missions, leurs publics, de l'arrivée d'acteurs nouveaux, et des appréhensions de chacun face aux évolutions annoncées ...mais non précisées.

Au cours de la journée pourront se confronter les regards croisés de diverses personnalités sur un terme polysémique : l'orientation.

Le programme détaillé vous parviendra dans les meilleurs délais



**Association Nationale des Directeurs
de Centre d'Information et d'Orientation**

Pensez à visiter notre site Internet :

<http://www.andcio.org>

BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUTIEN 2018 – 2019

(Ouvert aux collègues faisant fonction de DCIO et anciens DCIO)

Important ! Nous avons réduit le nombre de rubriques, mais nous vous prions de bien vouloir les renseigner toutes, même en cas de ré-adhésion.

Vous pouvez également remplir ce bulletin en ligne et régler par virement en suivant ce lien :

<http://www.andcio.org/bulletin-d-adhesion-2015-2016bis115>

ACADEMIE :

NOM : M. Mme ⁽¹⁾

Prénom :

Lieu(x) d'exercice, département, VILLE(S) *(si vous dirigez plusieurs CIO ou sites, indiquez-les tous) :*

Code postal et commune de résidence *(pour les retraités, autres membres et donateurs) :*

⁽¹⁾ *Rayer la mention inutile*

Mél personnel *(privé, ou professionnel en p.n@ac-***.fr, il est indispensable pour l'envoi de votre carte, du Courrier des adhérents et de votre mot de passe pour accéder à l'espace adhérents de notre site, ou de recevoir des informations si vous n'êtes pas adhérent) :*

je préfère faire un don sans adhérer ; montant du don : _____

Fait à _____, le _____

Signature,

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2018-2019 est de **50 € pour les DCIO en activité** et de **25 € pour les retraités et autres membres.**

Les DCIO en activité peuvent régler leur cotisation en deux fois.

Dans ce cas il convient d'établir **deux chèques de 25 €** à l'ordre de l'A.N.D.C.I.O., datés du jour d'émission, en précisant au verso du deuxième chèque la date à laquelle il pourra être présenté à l'encaissement.

Bulletin d'adhésion et de soutien à envoyer sans attendre, directement au trésorier (adresse ci-dessous), ou au correspondant académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.

Votre carte d'adhérent vous parviendra par courrier électronique *(écrivez lisiblement votre adresse dans la rubrique ci-dessus).*

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2018 au 30.09.2019.

Trésorier : Henri VERNERET – CIO de Saint-Etienne le Soleil
22 rue Louis Soulié - 42000 ST ETIENNE - Courriel : henri.verneret@ac-lyon.fr